

MAIRIE DE COUR SUR LOIRE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2022

Ouverture de la séance à 9h30 en présence de Marie GARDAN secrétaire de mairie.

Toute l'équipe du conseil présente.

1-Approbation du PV du conseil municipal du 20 novembre 2021. Vote à l'unanimité.

2- Affaires générales

- Eclairage public : l'éclairage a été rétabli par la société INEO rue du Bourg et rue Robert de Flers. Le lampadaire situé sur la maison du XVème fera l'objet d'une intervention séparée car il est encore équipé d'ampoule à mercure.
 - Il a été signalé le très mauvais état de certains poteaux. Il serait opportun qu'un courrier soit envoyé aux entreprises propriétaires concernées afin de dégager la responsabilité de la Mairie en cas d'accident.
- Stationnement rue de l'église : ceci concerne la partie haute de cette rue proche de la D2152. Un arrêté temporaire test de trois mois interdit le stationnement. Affaire à suivre par la commission travaux.
- Délibération pour la vente d'un terrain agricole enclavé sur la commune de Ménars : cadastré B007, terre agricole catégorie IV, surface 4381 m2, proposition de M. RIGAULT à 1314,30 €.
 - Pour mémoire ce terrain rapporte 27,63 € de fermage par an à la commune.
 - Vente du terrain : vote à l'unanimité. Le conseil municipal vote à l'unanimité les pleins pouvoirs à Annie GONCALVES, Maire, pour signer les actes de vente chez l'étude MUNIER-DIOT de MER.
- CCBVL: Dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, le Conseil Communautaire à questionné les communes concernées, dont COUR SUR LOIRE, sur d'éventuels projets d'aménagement et sur les engagements financiers à engager à moyen terme. Bien entendu cette démarche n'est pour l'instant qu'à l'état d'étude.

Les points retenus sont :

Remise en état de l'église, lavoir des coteaux, réfection de la rue de la Loire et de la rue des Acacias, régulation de la circulation les Week end quai de Loire, aménagement de parkings, aire de jeux, boulodrome.

Sylver GENTÉ qui a assisté aux réunions CCBVL confirme la volonté du Conseil Communautaire d'accélérer les actions en ce sens. Par ailleurs le chantier PLUI avance et devrait être opérationnel en 2024.

3 - Cimetière:

Question est posée concernant le « jardin du souvenir » Est-il possible pour une personne n'habitant pas COUR SUR LOIRE d'y faire disperser ses cendres ? Après discussion, le conseil a procédé au vote : 10 contre, 1 abstention. Une modification du règlement sera faite en ce sens.

4 - Ressources humaines.

Le CDD de Marie GARDAN, secrétaire, a été renouvelé pour un an à compter du 23 février 2022.

Madame le Maire expose les principes du RIFSEEP. C'est un nouveau système obligatoire de prime dans la fonction publique harmonisé avec la Fonction publique de l'Etat et Hospitalière. Il annule et remplace le système précédant.

Délibération obligatoire du conseil. Vote : 10 pour 1 abstention.

5 - Finances:

- Délibération pour la demande de subventions DSR 2022 concernant le dossier à déposer auprès du Conseil
 Départemental pour :
 - Remplacement de la porte du logement communal en location,

Réparation de la toiture de l'église,

Pose d'un parafoudre sur le clocher (actuellement ni parafoudre ni paratonnerre)

Des devis pour la somme de 9790,66 € ttc seront joints à la demande de subventions.

Vote à l'unanimité.

- Facture du « tourne à gauche » sur D2152. Le montant du restant à charge pour la commune et qui a été totalement provisionné est de 22500 €.
- La contribution incendie obligatoire pour 2022 est de 5876 € (5772 € en 2021).

6 - Elections 2022:

Le pré-planning des présences au bureau de vote pour les élections Présidentielles et législatives a été établi. Reste à trouver quelques volontaires pour venir en renfort aux équipes.

7 - Lagunage:

Sylver GENTE expose les contraintes liées au curage des lagunages et surtout le coût prévisionnel qui en fonction de l'importance des travaux et de la technique adoptée peut aller de 40 000 € à 60 000 €. Une réunion technique à laquelle il participera est organisée le 2 février 2022.

8 - Urbanisme:

Les services de l'ABF nous relancent concernant une déclaration préalable de travaux qui aurait dû être faite par M. LAUGEL suite au RDV qu'ils ont organisé ensemble en décembre 2021.

Le RDV du 19 janvier ayant été annulé pour cas de force majeure entre M. ROUX, M. LAMBLIN et Mme ABF, il a été reporté au 14 mars 2022.

9 - Eglise:

La commission travaille sur un projet de réparation de l'église. Alix de LAUBIER nous fait part de l'avancement du dossier. Une étude préalable sera commandée à un architecte « homologué patrimoine » afin de faire un diagnostic et répertorier par ordre de priorité les travaux à engager. Sur le plan financier indépendamment des subventions et aides de l'état il faudra certainement faire appel à des « sponsors » extérieurs. N'oublions pas que la commune est tenue par la loi d'entretenir et réparer les édifices dont l'église.

10 - Infos diverses:

Planning des prochaines réunions, commissions de travail et conseils municipaux pour 2022.

L'après-midi détente de début février est encore ajourné.

Un administré, pharmacien, nous propose son aide dans le cas de besoins urgents.

Serge LEGOFF s'interroge au sujet de la barque qui s'est échouée sur l'îlot face au village et propose de la récupérer pour faire un bac à fleurs. Le conseil convient qu'il faut au préalable faire une recherche sur les propriétaires. A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h15.